

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2013 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY,
Renée JAFFRE, Guy BONIN, Michel FAUGERE.

Absents : Chantal DUFOUR

En entrée de séance, le Maire invite le premier adjoint Bruno SIVIGNON à faire le point sur les travaux de restauration de l'appartement communal. A ce jour, 2 visites ont eu lieu ; les travaux sont bien avancés et l'appartement sera disponible au 1er janvier 2014.

Le Maire invite le Conseil à choisir la date d'inauguration du chantier. La date du 21 décembre 2013 est retenue à 11h00. Les invitations seront envoyées dès le 3 décembre aux élus.

Le Maire fait lecture du compte rendu de la dernière séance de Conseil Municipal du 14 Octobre 2013.

Le Conseil approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL :

Le Maire invite le Conseil à fixer le montant du loyer, à se pencher sur les modalités de location et la rédaction du contrat qui sera à faire signer par le preneur.

Le Conseil se pose la question suivante : "quel critères sont à retenir pour l'acceptation d'un dossier de demande de logement"

Après délibération et réflexions des membres du Conseil, les critères suivants seront retenus pour toute personne qui en fera la demande :

- Fiches de salaires des 6 derniers mois
- Copie du contrat de travail du locataire et son conjoint
- 1 garant
- 1 mois de loyer d'avance qui servira de caution
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Le paiement du loyer se fera le 10 de chaque mois par virement bancaire

Le montant du loyer retenu sera de 500 €

Les clauses du contrat de location retenues sont :

- aucuns travaux dans le logement ne devront être fait sans autorisation de la mairie.
- Le grenier ne devra pas être utilisé comme pièce à vivre.
- Le véhicule du preneur ne devra pas stationner dans la cour de l'école aux jours d'ouverture de la classe.
- Les poubelles devront être mises au point de ramassage de la collecte collective sis derrière l'église.

La promotion de cette offre de logement sera adressée aux communes de la Communautés de Communes de Matour et sa Région et aux communes des environs, des affiches seront déposée dans les commerces locaux et sur le site internet de la commune : www.clermain.com

DELIBERATION A PRENDRE POUR SUPPRESSION DE LA LIGNE ERDF "La combe Sauvage"

Le Conseil délibère et considère que les vestiges de la ligne doivent être retirés aux frais de ERDF sans débours pour la commune.

- **BAUX COMMUNAUX “ La Combe vers Mont”**

Le Conseil débat sur l'assainissement de la maison Berlière rachetée par Monsieur SARRY. Le Maire propose de se rendre sur place pour constater et vérifier l'installation.

Le rapport du SPANC sera demandé.

Le bail sera fait à compter du 11 novembre 2013 pour les parcelle B733 et B 373 à Monsieur SARRY Guillaume.

- **BAIL POUR DEPOT DE GRAVATS**

A la demande de Monsieur JAFFRE René, un bail sera fait pour 5 ans lui autorisant le dépôt de gravats sur la parcelle communale A23 sis les “Venerots” aux conditions de locations habituelles à charge pour lui d'entretenir les clôtures et les haies.

Les bail sera rédigé prochainement.

- **PREPARATION DU GOUTER INTERGENERATIONNEL DE NOEL :**

Mme JAFFRE Renée rappelle la date du rendez vous des Clerminoises le 7 décembre 2013 et fait le point sur la préparation de la manifestation avec le Conseil.

- **PROPOSITION OFFRE TERRAIN A LA VENTE SIS “LA GARDE”**

Le MAIRE fait lecture de l'offre faite par Monsieur GALIMI Rocco propriétaire des parcelles A417 et A 260 qui souhaite vendre à la commune son terrain sis “La Garde” pour le prix de 3.50 € le m2. Après étude et demande de devis auprès du notaire pour les frais notariés, l'acquisition s'élèverait à 4610 € à la charge de la commune.

Le Maire fait part d'un éventuel projet d'aménagement qui pourrait être fait pour que la place de “la Garde” soit plus conviviale pour tous. Ce projet reste à l'étude.

- **QUESTION DIVERSES :**

- Bulletin communal: Gilles EMERY invite les autres membres pour leurs suggestions. Le Maire présente la maquette du bulletin et le devis de l'entreprise Turbo print qui est retenue cette année pour son édition. Le bulletin paraîtra à la fin du mois de décembre.

- Information : Le Maire informe le Conseil qu'à compter de ce jour, il est possible de déposer en Mairie les mobiles (téléphones portables) usagés et leurs accessoires dans les conteneurs laissés par le SIRTOM au profit d'EMMAUS.

- Information : Le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite auprès du Conseil Général pour demander un arrêt de bus supplémentaire sur la ligne n°10109 qui dessert MATOUR/CLUNY pour les scolaires.

- Guy Bonin, informe le Conseil qu'il s'est associé à Monsieur KARMIN pour être l'heureux donateur du panneau lieu dit “La Mûre”.

- VOEUX du Maire : Le Maire propose la date du dimanche 5/01/2014 à 11h00, le conseil approuve.

FIN DE SEANCE 22H15